



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR
DU **RÈGLEMENT NUMÉRO 587 –**
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
826 000\$ POUR LES TRAVAUX DE
RÉFECTION DES CHEMINS
LOCKWOOD ET MULVENA.

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

**Le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 9
mai 2022, le RÈGLEMENT NUMÉRO 587 intitulé :**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 826 000\$ POUR
LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS LOCKWOOD ET MULVENA.**

Le Règlement numéro 587 est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Canton de Cleveland, ce 10 mai 2022.

Martin Lessard

Directeur général/greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland